



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Frigate Life Extension (FELEX) Project / Bureau de
projet de prolongation de la vie des frégates (BP
FELEX)

455 Blvd de la Carriere

Gatineau

Quebec

K1A 0K2

Title - Sujet Contrat soutien en service SCCH	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-168150/D	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-168150	Date 2019-11-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FX-008-27388	
File No. - N° de dossier 008fx.W8482-168150	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-13	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fortin, Marie-Andrée	Buyer Id - Id de l'acheteur 008fx
Telephone No. - N° de téléphone (819) 939-3234 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Soutien en service (SES) des systèmes de combat des navires de la classe *Halifax* Demande de propositions (DP) : questions et réponses Modification n° 05

La présente modification est diffusée afin de répondre aux questions reçues au sujet de cette demande de propositions.

Questions et réponses

Q164 – À la section 4.3.1 de la demande de propositions relative au soutien en service (SES) des systèmes de combat de la classe Halifax (SCCH), qui se trouve aux pages 24 et 25 de 193, le CANADA précise que l'ingénieur principal des systèmes visé par le critère O3 doit posséder de l'expérience relative aux systèmes radar navals. Par souci d'équité, nous demandons respectueusement au Canada d'apporter l'une des deux modifications suivantes :

1. Reformuler l'exigence portant sur l'expérience relative aux systèmes radar « navals », ou en élargir la portée, afin d'inclure l'expérience liée aux systèmes radar « militaires maritimes ». Étant donné les similitudes fondamentales entre les différents systèmes radar, cela permettra au soumissionnaire de fournir une ressource appropriée qui connaît l'environnement naval et qui possède l'expérience requise en matière de radar pour respecter les critères d'évaluation techniques obligatoires; ou
2. Supprimer l'exigence selon laquelle la ressource doit être un employé du soumissionnaire ou avoir conclu une entente avec ce dernier pour devenir son employé, afin de permettre au soumissionnaire de conclure un contrat de sous-traitance avec la ressource qui fournira cette expertise, si elle confirme qu'elle sera disponible pour l'exécution du contrat, comme c'est le cas pour d'autres contrats de SES naval.

Il est entendu que l'expertise en ingénierie des systèmes recherchée par le CANADA vise les systèmes radar complexes utilisés en mer aux fins de surveillance, de conduite de tir, de navigation et d'identification (p. ex. radars 2D, 3D, IFF, MSE/CME et systèmes d'illumination radar), plutôt que les radars de navigation maritime simples pouvant être utilisés dans le contexte naval.

Les systèmes radar militaires maritimes, comme ceux utilisés dans les hélicoptères maritimes ou les avions patrouilleurs, comprennent les systèmes à l'appui des opérations navales visant à détecter et à poursuivre des cibles terrestres ou aériennes, ou encore à transmettre leurs coordonnées, comme dans le cas des systèmes radar de surveillance, IFF et MSE/CME utilisés dans les hélicoptères maritimes. Les technologies de base et la complexité des systèmes (matériels et logiciels) pour les systèmes aéroportés et les systèmes à bord de navires sont les mêmes, malgré les différences physiques. L'environnement opérationnel commun (opérations en mer, poursuite de cibles similaires) permettra la communication des principaux problèmes techniques et opérationnels. Bien qu'une formation propre aux systèmes soit nécessaire, les principaux points communs entre les différents systèmes radar permettent au personnel expérimenté de passer rapidement d'un système à l'autre dans les deux domaines.

R164 - Le Canada ne remplacera pas les mots « systèmes radar navals » par « systèmes radar militaires maritimes » au point c) du critère d'évaluation technique obligatoire O3 – Ingénieur principal des systèmes, mais compte tenu de la description des systèmes radar militaires maritimes précisée dans la question, le Canada acceptera l'expérience relative à ces systèmes

au moment d'évaluer l'expérience en matière de radar naval décrite à l'une ou l'autre des puces du point c).

Q165 – La réponse 154 de la modification n° 04 contredit la réponse 71 de la modification n° 02, comme suit :

La réponse 71 indique ce qui suit : « Les soumissionnaires doivent calculer le pourcentage de RIT contre les honoraires de gestion pour 12 années du contrat. Les frais de gestion doivent être calculés en multipliant les frais de gestion pour les six premières années du contrat par 2. Ce sera aux fins de l'évaluation seulement ».

Toutefois, la réponse 154 se lit comme suit : « Les soumissionnaires doivent utiliser la somme totale des travaux de gestion, des travaux ponctuels au Canada et de tout autre travail potentiel au Canada, y compris les mesures d'incitation au rendement comme valeur contractuelle des RIT et de la PV. Veuillez consulter l'exemple ci-dessous pour plus de précisions.

Exemple (à des fins d'illustration seulement)

Les travaux dans le cadre du SES des SCCH peuvent comprendre les éléments suivants :

- Travaux de gestion au Canada : 10 000 \$
- Travaux ponctuels
 - Au Canada : 3 000 \$
 - À l'extérieur du Canada : 7 000 \$
 - Tout autre travail potentiel réalisé au Canada : 1 000 \$
- Mesures d'incitation au rendement : 1 000 \$

L'exemple ci-dessus donne un aperçu d'environ 22 000 \$ de l'ensemble des travaux, dont la somme de 15 000 \$ ferait partie de la valeur contractuelle aux fins de l'obligation liée aux RIT ».

Nous demandons que le Canada fournisse des éclaircissements quant à l'approche exacte à utiliser par les soumissionnaires concernant leurs engagements relatifs aux RIT et à la PV.

R165 – En ce qui concerne les RIT et la PV, les soumissionnaires seront évalués en fonction de leurs engagements et de la détermination des opérations par rapport aux quatre piliers précisés dans le plan d'évaluation du SES des SCCH, qui comprennent les travaux de gestion, les travaux ponctuels au Canada (y compris tout autre travail potentiel au Canada), la recherche et le développement, ainsi que le perfectionnement des compétences et la formation.

Q166 – Où pouvons-nous trouver le modèle de feuille de transaction pour la soumission du soutien en service des SCCH ?

R166 – Le modèle de feuille de transaction est incluse dans la version finale de la DP pour le projet de soutien en service des SCCH. De plus, une copie électronique peut être obtenus en contactant l'autorité contractante.

Q167 – A126 stipule que « la LVERS a été mis à jour [...] »; toutefois, nous ne voyons pas une mise à jour de la LVERS dans la modification no 4. Pouvez-vous nous indiquer à quel endroit est situé la version mise à jour de la LVERS mentionnée dans les questions et réponses.

N° de l'invitation –Solicitation No.
W8482-168150/D
N° de réf. du client – Client Ref. No.
W8482-168150

N° de la modif –Amd. No.
005
File No. – N° du dossier
008fx.W8482-168150

Id de l'acheteur –Buyer ID
008fx
N° CCC / CCC No./ N° VME – FMS

R167 – Une version mise à jour de la LVERS et d'autres documents connexes en matière de sécurité seront publiés sur le site achatsetventes.gc.ca sous peu.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.